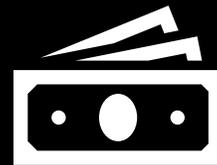


Economie Circulaire

La REP: un mécanisme de financement

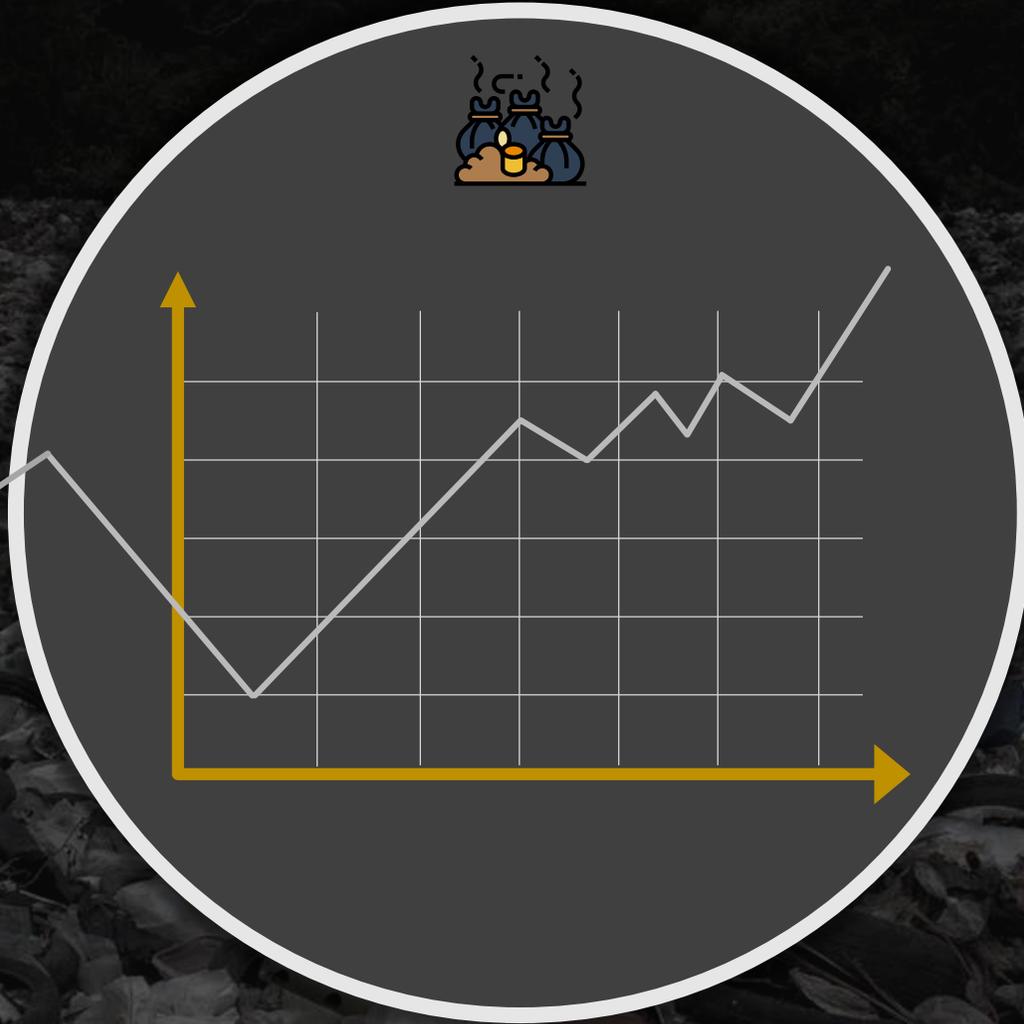


Ahmed Fekairi

Les déchets n'existent pas naturellement ...



Maintenant ils sont partout ...



Introduction



La protection de
l'environnement



politiques publiques



coût pour la collectivité



ressources pour
l'économie

Introduction



principe de la REP



REP (France, États-Unis, Allemagne)



cadre légal et réglementaire algérien



conditions légales

Le concept de responsabilité élargie du producteur



Instrument (économique) visant à encourager les producteurs à assumer la responsabilité financière et matérielle de la gestion des déchets



Le producteur fournit au consommateur le moyen de se débarrasser de son déchet de manière contrôlée



Garantie de non pollution donnée par le producteur au consommateur



C'est au sein de l'OCDE qu'est né, dans les années 1980, le concept de responsabilité élargie du producteur



Repose sur l'analyse du cycle de vie des produits



Le principe de la REP complète le principe du pollueur payeur

Les objectifs de la REP



la prévention



la réduction



la conception



structures de
traitement dédiées



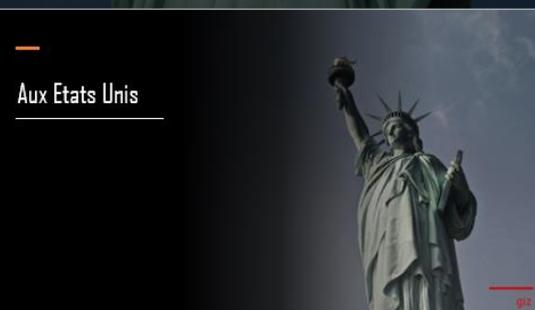
réutilisation/recyclage

?

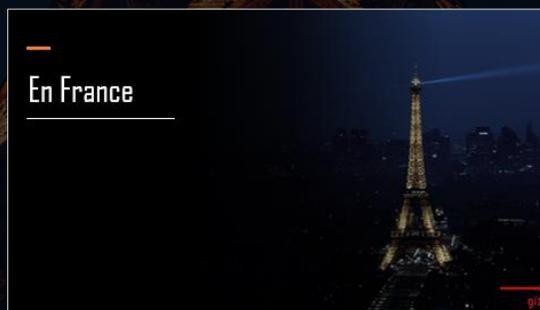
Pourquoi
cibler

le "producteur"

Partie I : Trois approches nationales de la REP



Etats-Unis

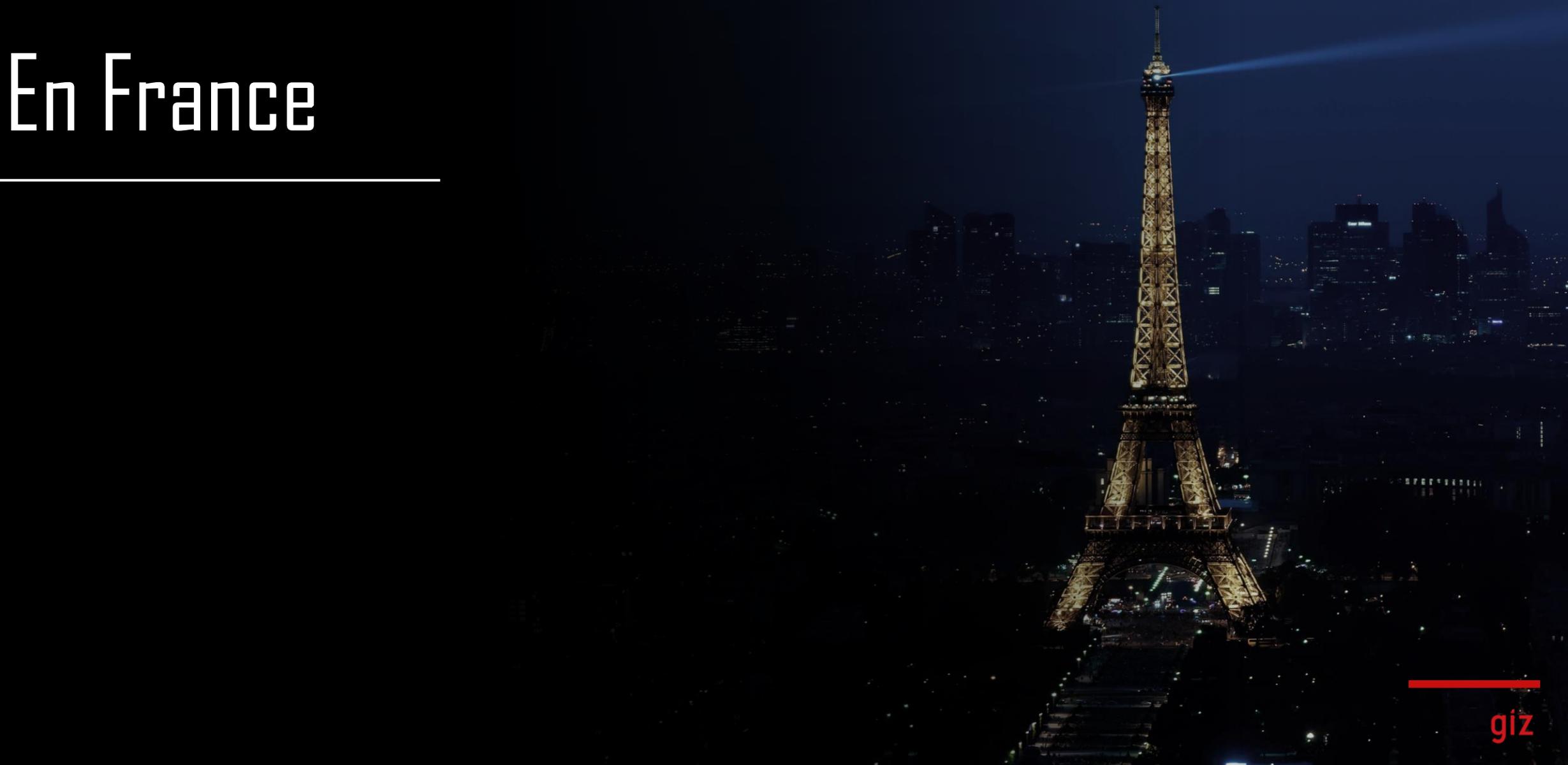


France



Allemagne

En France



Le choix français d'une approche réglementaire

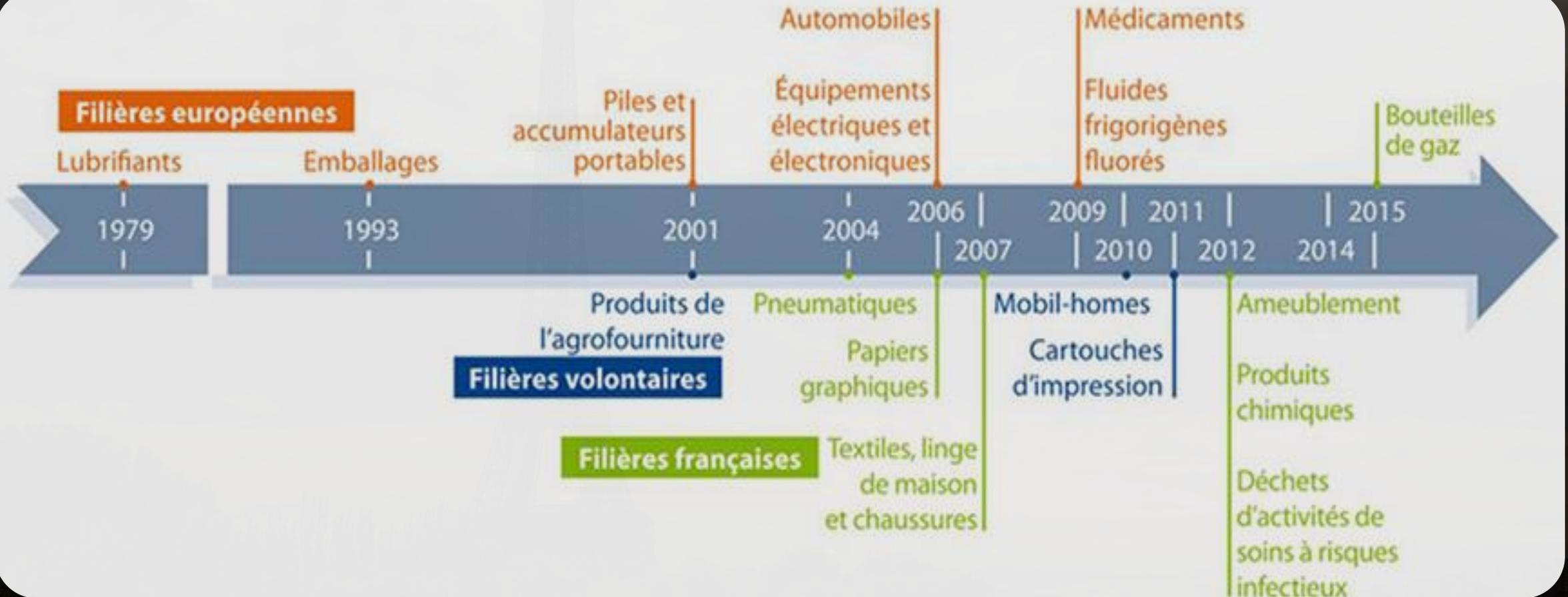
Article L.541-10 du code de l'environnement

- I. La fabrication, la détention en vue de la vente, la mise en vente, la vente et la mise à la disposition de l'utilisateur, sous quelque forme que ce soit, de produits générateurs de déchets peuvent être réglementées en vue de faciliter la gestion desdits déchets ou, en cas de nécessité, interdites.

Le choix français d'une approche réglementaire

II. En application du principe de responsabilité élargie du producteur, il peut être fait obligation aux producteurs, importateurs et distributeurs de ces produits ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication de pourvoir ou de contribuer à la prévention et à la gestion des déchets qui en proviennent.

Le développement des filières REP en France



Principes communs à toutes les filières REP

- Objectifs minimum de réutilisation, de recyclage ou de valorisation
- Obligations de financement et/ou de prise en charge directe de la gestion
- Paiement d'une éco-contribution modulée en fonction de critères environnementaux, visant ainsi à inciter les producteurs à l'éco-conception et à réduire le poids/volume des déchets issus de leurs produits

Principes communs à toutes les filières REP

- Une information des consommateurs (producteur de déchets) pour les inciter à trier certains de leurs déchets à la source: efficience
- Suivi annuel pour vérifier si les objectifs sont atteints par les producteurs
- Contrôle par l'administration: délivrance d'agréments (valable 6 ans) pour les éco-organismes ou d'attestation pour les systèmes individuels

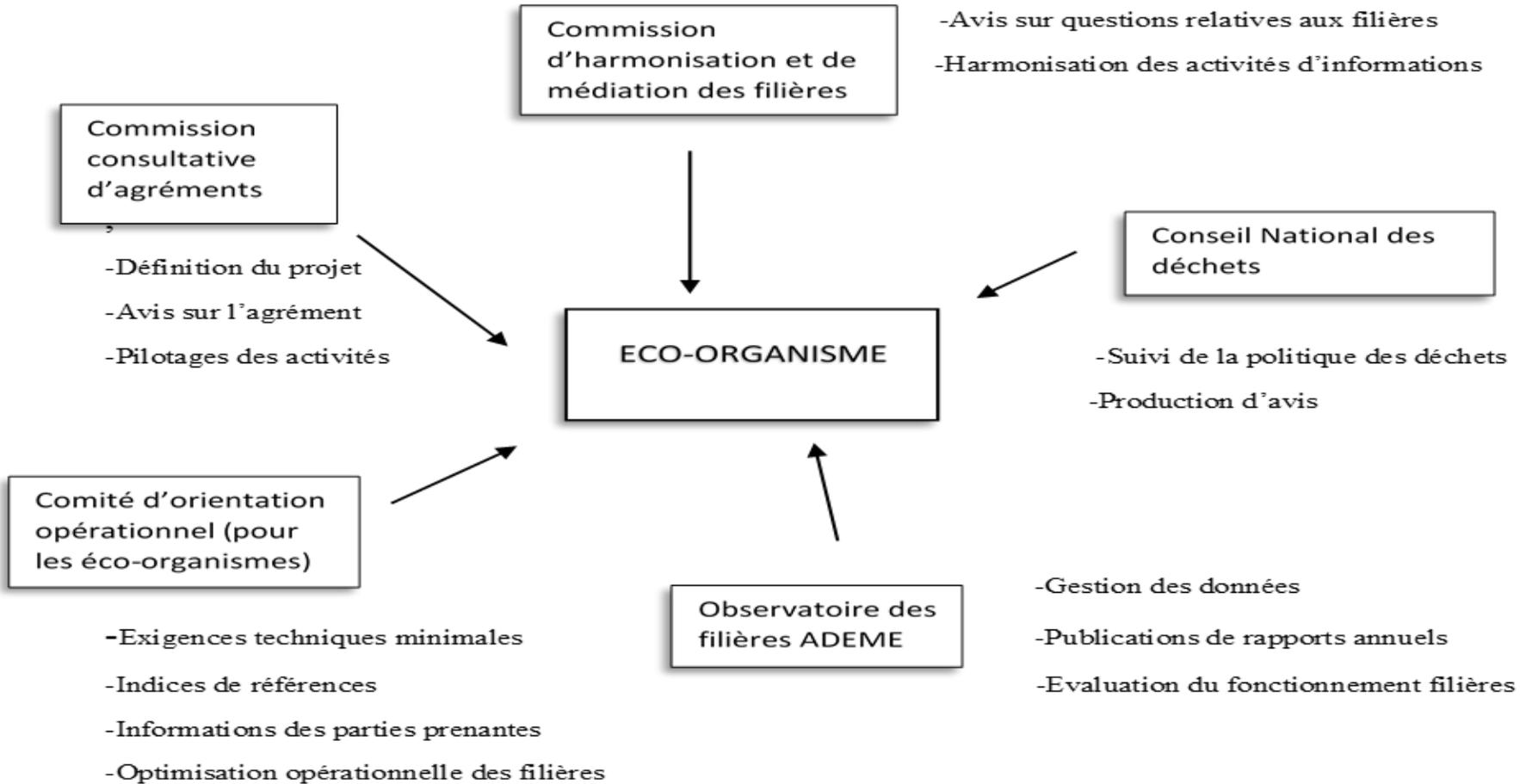
Les principaux acteurs de la REP

- Les producteurs ou metteurs sur le marché
- Les prestataires de déchets
- Les collectivités locales
- Les détenteurs finaux de déchets / consommateurs

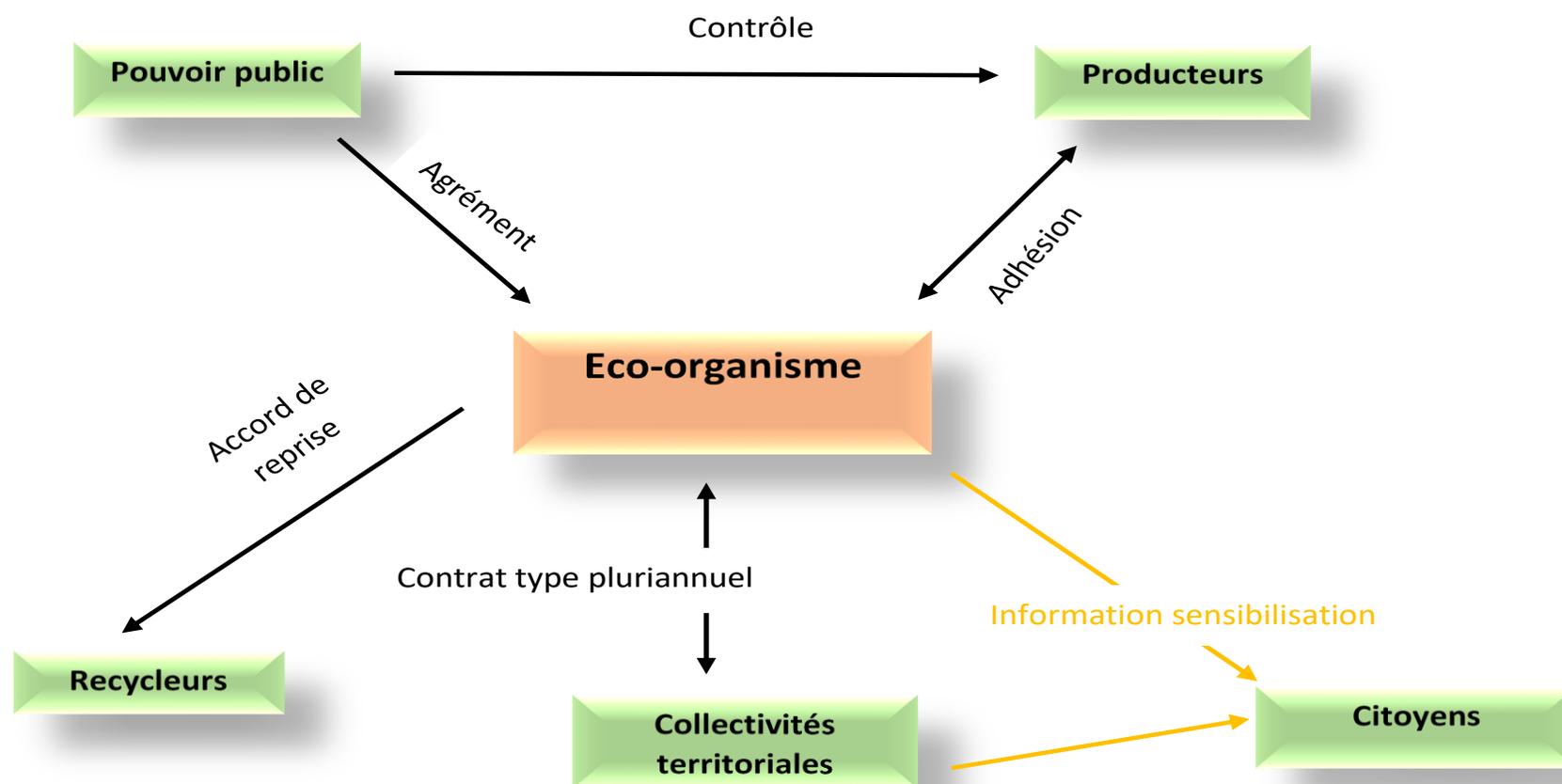
Modes de mise en œuvre de la REP en France

Les producteurs de déchets des différentes filières soumises à la REP disposent d'une certaine liberté d'organisation pour assumer leur responsabilité élargie. Deux mécanismes d'organisation sont apparus depuis la fin des années 1990

La gouvernance des eco-organismes en France



La relation entre acteurs dans le schéma des éco-organismes



L'exemple de la filière des déchets d'emballages

- Le cadre réglementaire: La REP dans la filière des emballages a été mise en œuvre par le décret n°92-377 du 1er avril 1992. Elle est la première filière REP d'envergure créée en France.
- Eco-Emballages: éco-organisme de type financeur

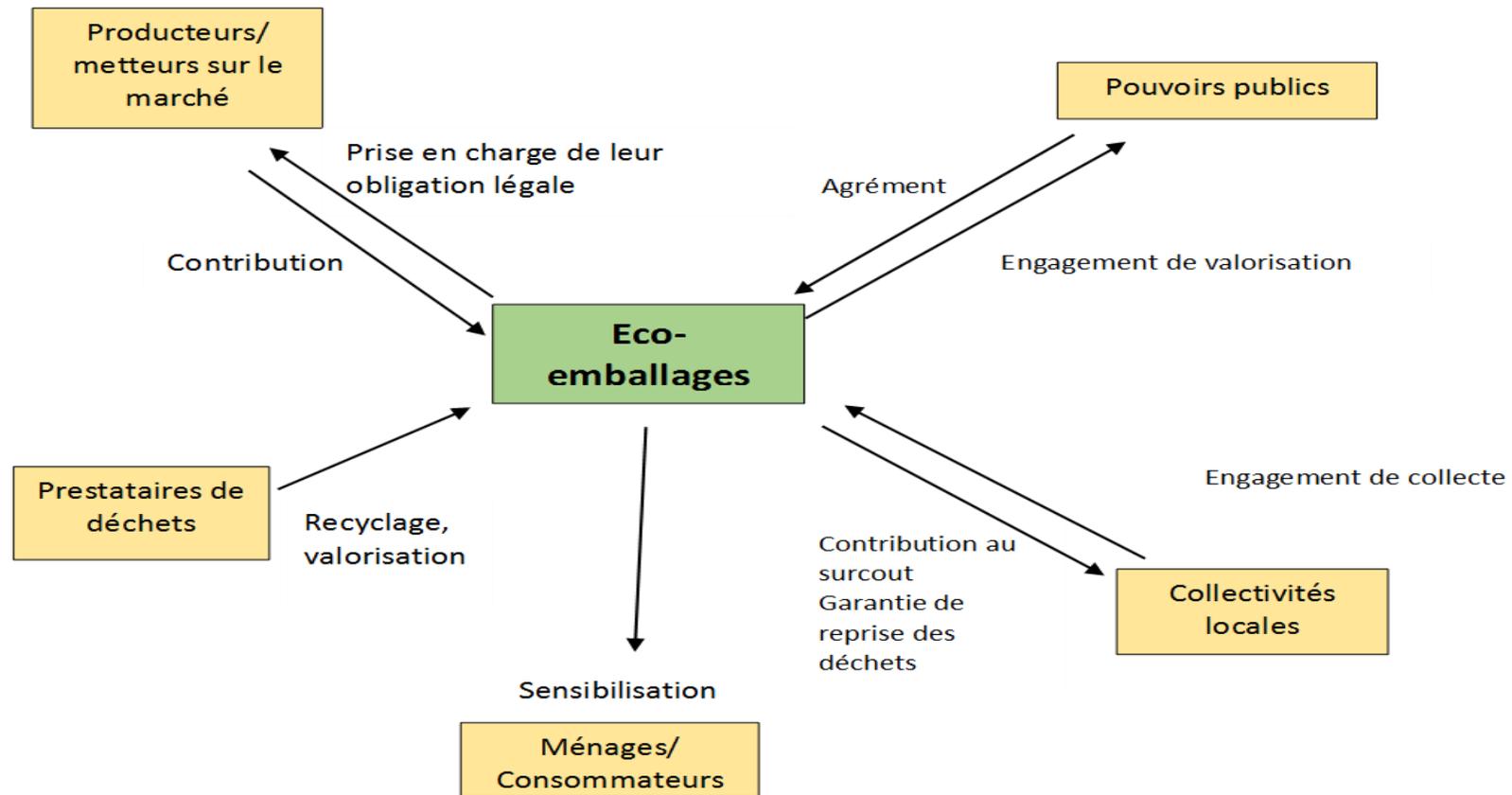
L'exemple de la filière des déchets d'emballages

- Son activité est exercée sans but lucratif et participe à une mission d'intérêt général.
- L'entreprise est tenue d'utiliser les sommes perçues dans leur intégralité pour les missions définies par le cahier des charges.
- Jusqu'à présent, approche monopolistique pour Eco-Emballages, mais l'ouverture à la concurrence est possible et même en train de devenir une réalité (« Néo2017 » proposé par Valorie, filiale du groupe allemand Reclay)

Mode de fonctionnement d'Eco-Emballages



Il est un eco-organisme financier et non organisateur





La REP en Allemagne



En Allemagne, préférence pour une approche négociée

En Allemagne, c'est d'abord une approche négociée qui a été retenue. Le législateur et les entreprises travaillent ensemble pour mettre en place la REP

L'approche volontaire : les journaux et magazines, les déchets de constructions

En Allemagne, préférence pour une approche négociée

Aujourd'hui, il ne subsiste que 4 REP en Allemagne, toutes encadrées par le législateur, sous l'influence du droit européen.

- Les déchets d'emballages
- Les huiles usagées
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques
- Les piles et accumulateurs.

Mise en œuvre de la REP en Allemagne

- La compétence en matière de gestion des déchets est attribuée aux Landers.
- Le transfert de responsabilité pour la gestion des déchets soumis à une REP
 - transfert intégral de responsabilité en matière des déchets d'emballages
 - transfert partiel de responsabilité pour la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques, partage entre les producteurs et les municipalités

Mise en œuvre de la REP en Allemagne

- Les schémas de mise en œuvre de la REP en Allemagne
 - Schéma individuel prédominant
 - Schéma collectif pour les emballages

DSD

Lancement de Deutsch Duales System (DSD) par l'ordonnance Topfer (1991): système monopolistique jusqu'en 2003

Les entreprises allemandes pour se conformer à la réglementation, ont constitué une société privée, la DSD, qui a pour mission d'organiser la collecte, le tri et le traitement des déchets d'emballages.

Le capital de la DSD est réparti à part égales entre les distributeurs, les fabricants et les importateurs.

DSD

Les activités sont alors financées par une contribution perçue sur les emballages mis en vente qui comprend deux parties: une part variable, liée au poids en matériau, et une part fixe par unité d'emballage qui est différenciée selon la taille de l'emballage et sa recyclabilité.

En s'acquittant de cette redevance, les industriels ont le droit d'apposer un « point vert » sur leurs emballages.

Le choix d'un transfert intégral de responsabilité

C'est DSD qui effectue les opérations de gestion en passant des contrats avec des prestataires: éco-organisme opérationnel

Le choix d'un transfert intégral de responsabilité

« le Point vert »: au début en fonction du volume des matériaux d'emballages, indépendamment du type de matériau et leur densité. Néanmoins, l'Allemagne s'est rendue compte que ce mode de calcul n'incitait pas assez les industriels à l'éco-conception. En octobre 2013, une nouvelle grille tarifaire a été introduite, basée sur le poids de l'emballage mais surtout sur le type de matériau.

Le choix d'un transfert intégral de responsabilité

Depuis 1993, la rémunération de la collecte et du tri des emballages se fait à l'unité triée et non plus à l'unité collectée. Le Duales System ne paie que pour les emballages adossés d'un point vert.

Le choix d'un transfert intégral de responsabilité

La redevance est fixée par la DSD, elle doit permettre de recouvrir la collecte, le tri, le traitement des emballages usés, ainsi que les frais de gestion et d'administration du système.

Les entreprises adhérentes au système de REP vont devoir fournir un certificat de conformité annuel aux autorités locales. Ce document détaille les matériaux utilisés, le tonnage mis sur le marché et le nom du Dual system auquel elle participe.

Aux Etats Unis



La REP au niveau fédéral américain

Développement récent suite à une prise de conscience des externalités positives économiques et sociales que peuvent engendrer la diffusion d'un modèle harmonisé de REP aux États-Unis

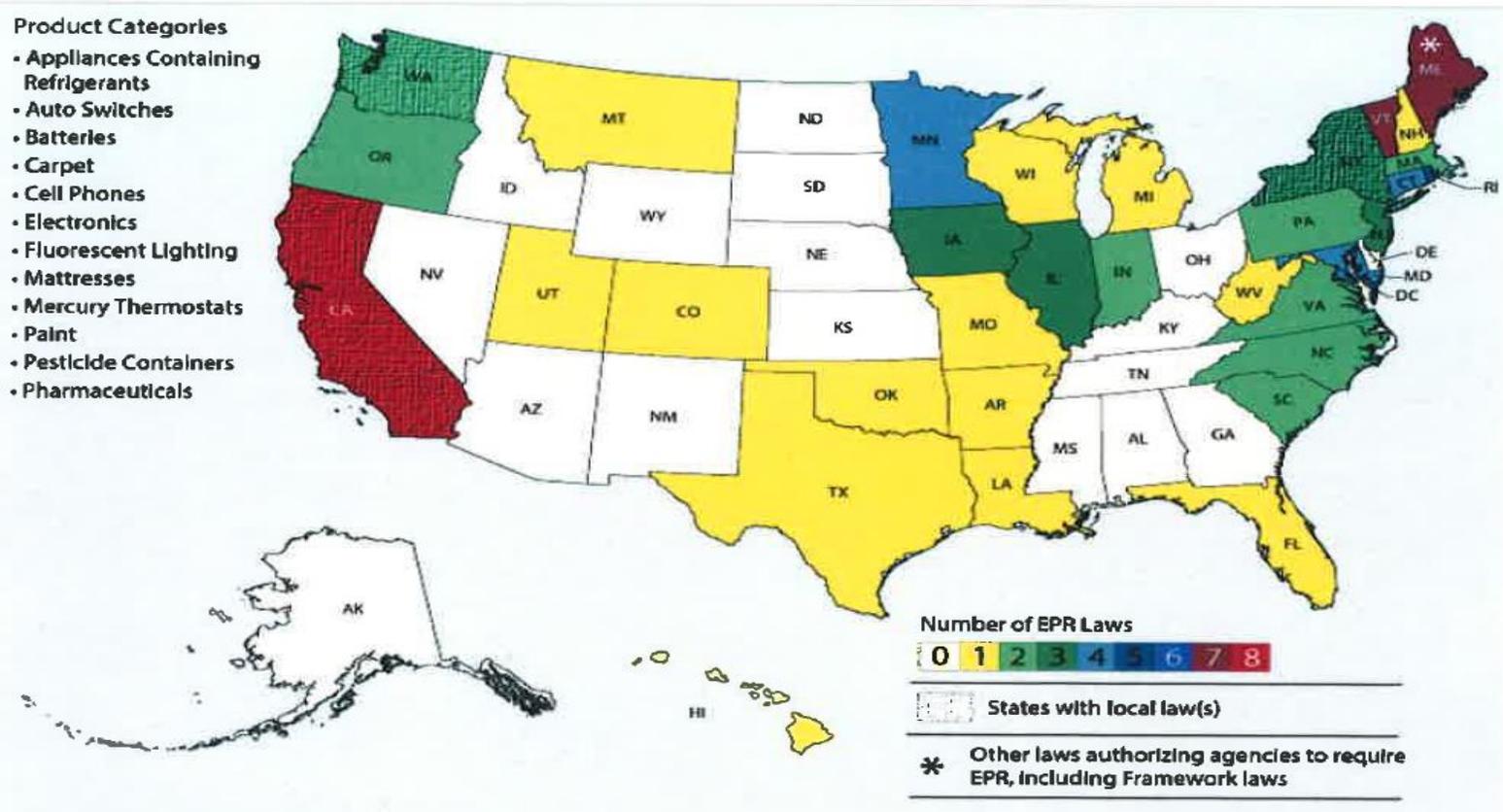
Il n'existe actuellement pas de dispositif législatif au niveau de l'Etat fédéral en matière de responsabilité des produits

La REP au niveau fédéral américain

L'EPA, agence fédérale, promeut depuis le début des années 2000, le recours à des systèmes de REP par l'organisation de campagnes de sensibilisation, des partenariats entre les différents acteurs de la chaîne de production et de distribution, coordination et de concertation avec les États, les entités locales, les producteurs et les organisations non gouvernementales.

Cartographie des REP aux USA

Current as of March 2015



La REP au niveau des Etats fédérés américains

Essentiellement au niveau des Etats que les mécanismes de REP ont été mis en place aux Etats-Unis à un degré variable (63 dispositifs législatifs de REP aux Etats-Unis)

Perçus comme une alternative à la gestion locale par les administrations des déchets, qui pèse sur leur budget, et nécessite en conséquence l'instauration de prélèvements de nature fiscale.

La REP au niveau des Etats fédérés américains

Le cas des « e-waste »: Tous les fabricants doivent s'enregistrer auprès du département Environnement du gouvernement et doivent, soit participer au plan standard, soit ils leur est possible d'opérer et de financer un plan indépendant sous certaines conditions (notamment un agrément).

Mécanismes volontaires mis en œuvre par les producteurs

Les entreprises américaines et étrangères ont par ailleurs contribué aux développements du tri et de la collecte des déchets.

Mécanismes volontaires mis en œuvre par les producteurs

Spontanément, certains producteurs, ont mené des actions en faveur du recyclage de leurs produits. C'est le cas notamment des entreprises Coca-Cola et PepsiCo qui ont participé à la mise en place de containers de collecte des canettes en aluminium usagées implantés à proximité d'endroits considérés comme stratégiques (écoles, stades...).